Nations Unies E/ESCAP/67/18



Conseil économique et social

Distr. : Générale 24 mars 2011*

Français

Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-septième session

Bangkok, 19-25 mai 2011 Point 6 de l'ordre du jour provisoire Date, lieu et thème de la soixante-huitième session de la Commission (2012)

Date, lieu et thème de la soixante-huitième session de la Commission (2012)

Note du secrétariat

Résumé

La présente note contient des indications sur la date et le lieu possibles de la soixantehuitième session de la Commission, qui se tiendra en 2012, ainsi que des propositions pour le thème de la session. La Commission est invitée à formuler ses recommandations à ce propos.

^{*} La soumission tardive du présent document est due au temps qu'il a fallu au Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission à ses 335^e et 336^e réunions, tenues respectivement le 20 janvier 2011 et le 24 mars 2011, pour procéder à des consultations.

I. Introduction

1. Le présent document contient des suggestions faites par le secrétariat pour examen par la Commission à sa soixante-septième session. La Commission souhaitera peut-être examiner la date, le lieu et le thème de sa soixante-huitième session, qui se tiendra en 2012, et donner des indications à ce sujet au secrétariat.

A. Date et lieu

- 2. L'article premier du règlement intérieur de la Commission prévoit que celle-ci, agissant en consultation avec le Secrétaire général, formule des recommandations concernant la date et le lieu de sa session suivante, sous réserve de l'approbation du Conseil économique et social. Conformément à la procédure en vigueur, à chaque session, la Commission recommande que sa prochaine session se tienne en avril ou en mai de l'année suivante. Le Secrétaire exécutif fixe ensuite la date précise et le lieu de la session en consultation avec les membres et le Président de la Commission.
- 3. En outre, l'article premier du règlement intérieur de la Commission dispose que les sessions de la Commission se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, sauf recommandation contraire de la Commission.

B. Thème

- 4. Les deux thèmes ci-après sont soumis par le secrétariat à la Commission pour examen :
- a) Relever le défi de l'urbanisation : vers un développement urbain inclusif et durable ;
- b) Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique.
- 5. Le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP), à ses 335° et 336° sessions, a discuté des deux thèmes ci-dessus et les suggestions qui y ont été faites figurent dans l'exposé ci-après. On notera que la plupart des membres du CCRP se sont exprimés en faveur du thème b).
- 6. Une liste des thèmes des sessions précédentes de la Commission figure en annexe du présent document pour référence. De brefs commentaires sur les thèmes proposés sont reproduits ci-après.

1. Relever le défi de l'urbanisation : vers un développement urbain inclusif et durable

a) Transformation démographique

7. La région de l'Asie et du Pacifique est en train de s'urbaniser sur une échelle et à un rythme sans précédent. D'ici à 2030, on prévoit que la population de la région qui devrait atteindre 2,3 milliards d'habitants, soit un accroissement d'environ 700 millions de personnes en tout juste 15 ans, habitera majoritairement en zone urbaine. Cela revient à ajouter une ville de la taille de

Singapour à peu près tous les mois au cours des 15 prochaines années. Le problème que pose cette situation est rendu plus aigu par l'apparition le long des couloirs de transport de vastes zones d'urbanisme sauvage qui s'étendent souvent au-delà des limites de la juridiction des autorités locales et infranationales.

b) Croissance économique et progrès social

- 8. Il existe un rapport direct entre développement économique et urbanisation : produisant plus de 80 % du PIB de la région, les villes ont été les moteurs de la croissance et du développement économiques de la région. Le PIB par habitant de Ho-Chi-Minh-Ville (Vietnam), par exemple, est près de trois fois supérieur au PIB par habitant du pays tout entier. Mumbai (Inde), Singapour et Shanghai (Chine) sont des centres du commerce international et des plaques tournantes de la connectivité régionale et internationale.
- 9. L'urbanisation rapide a également entraîné des transformations sociales majeures. La croissance économique et l'urbanisation ont favorisé la mobilité sociale et affaibli les rôles traditionnels des femmes et des hommes. Elles ont également favorisé l'émergence d'une vaste classe moyenne très bien informée, connectée au monde entier et, dans la plupart des cas, très axée sur le consumérisme ce qui a dynamisé les marchés intérieurs et, dans une certaine mesure, protégé les économies les plus importantes des forts ralentissements de l'économie mondiale.

c) Externalisation des coûts sociaux et environnementaux

- 10. Le développement économique rapide, tout en favorisant l'urbanisation, a entrainé des coûts environnementaux et sociaux importants qui ont souvent été externalisés. De ce fait, l'empreinte écologique de certaines villes de la région est trois à cinq fois supérieure à celle de la moyenne mondiale par habitant. Les villes consomment 67 % de l'énergie totale, sont responsables de 71 % de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre et produisent 300 millions de tonnes de déchets solides par an. Les encombrements de circulation, les pannes d'électricité et les pénuries d'eau affectent de nombreuses zones urbaines. Dans certaines villes, les voies d'eau sont si polluées que toute vie y est impossible.
- 11. La connectivité planétaire a également des inconvénients majeurs. Les villes sont devenues de plus en plus vulnérables à l'impact des chocs financiers et énergétiques mondiaux. La mondialisation a de plus contribué à accentuer les disparités. De manière générale, seules les personnes ayant accès à l'information et aux capitaux en ont profité. Environ 35 à 40 % des citadins de la région Asie-Pacifique vivent dans des bidonvilles qui sont emblématiques de ces disparités croissantes. Si la pauvreté absolue dans les zones urbaines continue d'être un problème dans certain pays, les écarts entre groupes de population et entre régions quant aux revenus et à l'accès aux services et autres facilités constituent de plus en plus un problème majeur. En effet, ces disparités ont parfois contribué à la violence et à des troubles sociaux et, si rien n'est fait pour y remédier, elles pourraient bien créer davantage de problèmes dans l'avenir.

d) Changement climatique

Outre les défis de l'urbanisation rapide qu'elles peinent à relever, les 12. villes doivent faire face de plus en plus fréquemment aux effets du changement climatique. Plus de 50 % des citadins de l'Asie et du Pacifique habitent dans des zones côtières basses ou dans des plaines alluviales et sont menacés par des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations et les typhons capables de réduire à néant, en quelques jours, des années de développement et d'élimination de la pauvreté. On prévoit que la fréquence et l'intensité de ces phénomènes et d'autres catastrophes d'origine climatique vont augmenter. Si les catastrophes naturelles affectent à la fois les riches et les pauvres, ce sont ces derniers qui en pâtissent le plus car ils occupent souvent des logements et des habitations précaires. La multiplication des catastrophes naturelles pourrait bien constituer un nouveau facteur responsable de la pauvreté dans les régions urbaines. Selon des données empiriques, environ 20 à 30 % des réfugiés migrant dans les villes à la suite d'une catastrophe naturelle ne retournent pas chez eux car il s'agit généralement des habitants les plus pauvres des régions rurales qui n'ont ni terre, ni perspectives économiques viables.

e) Transformation des institutions

- 13. Ainsi, bien qu'étant des moteurs de croissance économique et de progrès social, les villes doivent également faire face à des problèmes liés à la durabilité, à l'inclusion sociale et aux disparités, tout en étant de plus en plus menacées par des catastrophes naturelles et autres chocs. La solution de ces problèmes et l'instauration d'un développement inclusif et durable nécessitent une transformation des structures institutionnelles au niveau local, l'abandon d'un mode de planification et de gestion sectoriel et parcellaire et l'adoption de mécanismes et de systèmes de gouvernance plus intégrés, plus adaptatifs et plus inclusifs.
- 14. Pour relever les défis d'une urbanisation rapide, les décideurs doivent combler les lacunes dans les capacités institutionnelles et pallier au manque d'investissements dans le développement des infrastructures urbaines. Aujourd'hui, les institutions et les structures de gouvernance sont divisées verticalement entre les niveaux national, infranational et local et horizontalement, entre les organismes et départements locaux. Dans de nombreux pays, les autorités, en particulier à l'échelon local, n'ont pas les capacités leur permettant de saisir les occasions et de s'attaquer aux problèmes de l'urbanisation rapide et de la mondialisation, tandis que, dans certains cas, les interactions entre pouvoirs publics et société civile sont réduites et que les populations pauvres et marginalisées sont tenues à l'écart du processus décisionnel. Il en résulte des institutions qui sont souvent incapables de réagir rapidement à des changements et des chocs imprévus et de tirer les leçons de leur propre expérience ou de l'expérience d'autres pays connaissant les mêmes difficultés.
- 15. Il est plus que temps de reconnaître que la « ville » est un système et qu'il faut renforcer la gouvernance urbaine. À cet égard, la décentralisation est essentielle tout autant que la délégation de pouvoir aux autorités locales pour tout ce qui concerne la gestion et l'administration fiscale, sur la base du principe de subsidiarité. Il faut également que les administrations locales renforcent leurs capacités pour être à même d'exercer leur pouvoir à bon escient et édifier une société civile dynamique capable d'interagir efficacement avec les pouvoirs publics et de rendre ces derniers comptables de leur action. Des pays, comme

l'Inde, l'Indonésie et les Philippines, en ont pris acte et ont entamé un processus de décentralisation et de délégation des pouvoirs au niveau local. Il conviendrait d'examiner leur expérience et d'en tirer les enseignements afin de les diffuser et de les mettre à profit.

f) Valeur ajoutée par la CESAP

16. De nombreuses études ont été consacrées à l'urbanisation et aux villes mais on s'est peu préoccupé de la nécessité de transformer les institutions. La documentation existante n'expose pas de manière exhaustive les rapports entre les problèmes liés à l'économie, à l'environnement, à l'inclusion sociale et à la capacité d'adaptation des sociétés ni n'explique comment rendre les systèmes de gouvernance plus intégrés, plus adaptatifs et plus inclusifs. La CESAP, de par son caractère plurisectoriel, est tout à fait qualifiée pour effectuer une étude en la matière et aider les pays à combler les lacunes institutionnelles. D'autres organisations, à l'intérieur et à l'extérieur du système de l'ONU, comme la Banque asiatique de développement, l'Institut asiatique de technologie, l'Organisation internationale du travail, le Réseau régional des autorités locales pour la gestion des établissements humains, la Fondation Rockefeller, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, pourraient être invitées à contribuer à la préparation d'une telle étude.

2. Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique

À la suite de la crise financière mondiale, on a beaucoup parlé de la nécessité de rééquilibrer les économies de la région dans le sens d'un renforcement de la demande intérieure et régionale tandis que le monde occidental tentait de réduire les déséquilibres mondiaux en freinant la consommation financée par l'endettement. À cet égard, l'intégration économique régionale a joué un rôle essentiel en maintenant le dynamisme de la région dans la période qui a suivi la crise. Cette intégration est en outre susceptible de contribuer à l'instauration d'un développement régional équilibré en permettant aux économies à la traîne de tirer parti des avantages résultant de la participation à un vaste marché régional interconnecté entraîné par le dynamisme des puissantes économies de la région telles que la Chine, l'Inde et le Japon. L'intégration économique régionale a été adoptée comme stratégie pour un développement régional équilibré en Afrique, Europe, Amérique latine et Amérique du Nord. En revanche, la région de l'Asie et du Pacifique a mis un certain temps à exploiter le potentiel de l'intégration économique régionale parce qu'elle visait essentiellement les marchés d'exportation occidentaux. De ce fait, la région est mieux connectée aux marchés occidentaux et à leurs liaisons de transport qu'à ses propres marchés intérieurs. Les initiatives visant à promouvoir l'intégration économique régionale se sont limitées à la constitution de groupes sous-régionaux tels que l'Accord commercial Asie-Pacifique, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle, l'Organisation de coopération économique (OCE) et l'Association sud -asiatique de coopération régionale (SAARC)ainsi que de nombreux arrangements bilatéraux de libreéchange entre économies de la région. Toutefois, les règles, la portée et le champ de ces initiatives n'étant pas harmonisés, il n'existe pas encore de marché homogène. De manière générale, les pays de la région se rendent compte de plus

en plus du potentiel que représente un élargissement de l'intégration économique régionale, et un certain nombre de dirigeants, notamment ceux de l'Australie, de l'Inde, du Japon et des Philippines, ont ces dernières années exposé leur vision d'une vaste communauté économique panasiatique. Il est grand temps de renforcer le processus d'intégration économique régionale, point de départ de la mise en œuvre de la vision d'une intégration économique panasiatique, au moment où le centre de gravité de l'économie mondiale se déplace dans cette partie du monde.

- 18. Organe régional de l'ONU, la CESAP occupe une position unique pour défendre la cause de l'intégration régionale de l'Asie et du Pacifique grâce à ses travaux analytiques, ses activités de sensibilisation, sa capacité de fixer des normes et son pouvoir fédérateur lui permettant de favoriser la recherche d'un consensus. Une étude thématique sur ce sujet pourrait susciter une telle discussion. Cette étude regrouperait les travaux des différentes divisions de la CESAP, en particulier la division des technologies de l'information et des communications au service de la réduction des risques de catastrophe, la division des politiques macro-économiques et du développement, la division du développement social, la division des transports, la division du commerce et de l'investissement, ainsi que des bureaux sous-régionaux.
- 19. Cette étude porterait sur les potentialités, le statut actuel de l'intégration et les perspectives de développement dans les principaux domaines de coopération, notamment :
 - Intégration des marchés
 - Renforcement de la connectivité physique par les réseaux de transport, d'énergie et de technologies de l'information et de la communication (TIC)
 - Architecture financière régionale
 - Coopération économique et réduction des écarts de développement au profit de la cohésion sociale
 - Connectivité interpersonnelle
 - Connectivité interentreprises

a) Intégration des marchés

20. L'un des éléments clés d'un plan de promotion de l'intégration économique régionale est la création d'un vaste marché intégré par la libéralisation des échanges et la facilitation du commerce. Des marchés intégrés incitent les entreprises à rationaliser leurs activités et à restructurer leurs opérations afin d'exploiter les économies d'échelle, de gamme et de spécialisation. Ce processus de restructuration industrielle motivée par une recherche d'efficience, comme on l'appelle parfois, permettrait aux pays participants d'engranger des gains substantiels sur le plan social ainsi que le démontre l'expérience d'autres groupements comme le Marché unique européen. Les avantages de la restructuration industrielle ne se matérialiseraient que si les mesures imposées éliminaient la multitude d'obstacles de procédure aux frontières et derrière les frontières. L'intégration des marchés permettrait en outre d'éliminer la contrainte liée à la taille des marchés qui pèse sur le développement des économies relativement plus petites et plus pauvres car ce processus leur est

plus favorable. Ainsi, la coopération régionale favoriserait un mode de développement plus équilibré.

b) Renforcement de la connectivité physique par les réseaux de transport, d'énergie et de technologies de l'information et de la communication (TIC)

21. L'intégration des marchés ne serait efficace que si le processus s'accompagnait d'un renforcement de la connectivité au niveau régional entre les divers réseaux matériels et non matériels, notamment dans les secteurs liés aux transports, à l'énergie, aux TIC, à la production, au commerce et à la finance. Les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer de transasiatique constituent l'épine dorsale du réseau de transport régional et la CESAP est actuellement en train de créer un réseau régional des ports secs pour compléter ces réseaux et accroître ainsi sa contribution à la connectivité régionale. Jusqu'à présent on a surtout privilégié dans la région la connectivité physique des différents secteurs alors que l'intégration des réseaux matériels et non matériels à l'intérieur des secteurs et entre les secteurs permettrait de maximiser les avantages. Une telle intégration comprendrait, par exemple : l'interconnexion et l'interopérabilité entre le transport maritime et le transport terrestre ou le transport routier et le transport ferroviaire (grâce aux ports secs); les infrastructures de TIC et les infrastructures énergétiques pour faciliter la circulation physique et le transport des marchandises ; les infrastructures de TIC favorisant la circulation de l'information nécessaire pour les réseaux internationaux de production, la facilitation du commerce et les transports, les activités bancaires, la logistique et les systèmes de transport intelligents. La complexité de ces rapports d'interdépendance rend nécessaires la coordination intersectorielle et la collaboration interinstitutions.

c) Architecture financière régionale

La mise en place d'une architecture financière régionale à l'appui de la coopération régionale pourrait contribuer à la réduction des écarts de développement et au renforcement de la connectivité physique en apportant les financements nécessaires pour des projets infrastructurels hautement prioritaires dans des zones encore insuffisamment développées et connectées. En l'absence d'une architecture régionale bien structurée, les banques centrales de la région ont eu tendance à investir leur épargne et leurs réserves de change de plus en plus importantes dans des bons du trésor américains. L'Accord de multilatéralisation de l'Initiative de Chiang Mai qui vise à renforcer les capacités de la région de se prémunir contre les risques et les défis de plus en plus nombreux auxquels est confrontée l'économie mondiale, est un pas important dans cette voie mais il est limité à la gestion des crises de liquidité. Disposant de réserves s'élevant au total à près de 5 000 milliards de dollars, la région est à même de mettre en place une armature de coopération régionale plus ambitieuse qui lui permettrait non seulement de prévenir et de gérer les crises mais également à réduire les disparités dans le développement des infrastructures et à mobiliser la demande globale potentielle dans les zones moins développées de la région. Le secrétariat est en train de créer une équipe spéciale chargée de mettre au point les éléments d'une architecture financière régionale qui permettrait à la région de l'Asie et du Pacifique de disposer de davantage de capitaux pour le développement des infrastructures, conformément au paragraphe 4 d) de la résolution 66/5 de la Commission sur l'application de la Déclaration de Jakarta sur les partenariats

public-privé pour le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique.

d) Coopération économique et réduction des écarts de développement pour la cohésion sociale

Un objectif important des plans d'intégration économique régionale est 23. de réduire les écarts de développement et de faire converger les niveaux de développement économique des différents participants en répartissant les ressources de la région de manière optimale. Un développement régional équilibré et équitable crée également des conditions favorisant une participation plus enthousiaste de tous les partenaires, notamment de ceux qui n'ont pas les capacités suffisantes, aux plans d'intégration économique régionale. Certaines études ont fait valoir qu'un accroissement des échanges commerciaux, même équilibré, n'est pas en soi une garantie de développement économique et que par conséquent des politiques de développement complémentaires, notamment en matière d'investissements, particulièrement dans les infrastructures et autres biens d'intérêt public, tels que l'éducation et la recherche-développement ainsi que des programmes régionaux et sectoriels destinés à garantir une croissance équilibrée, étaient nécessaires. Au niveau mondial, les arrangements commerciaux régionaux sont intégrés à des politiques équilibrées de développement régional et de cohésion sociale. La coopération économique pourrait également s'étendre à la mise en commun des expériences de développement et au renforcement des capacités.

e) Connectivité interpersonnelle

24. L'intégration sociale a lieu lorsque la mobilité de la main-d'œuvre et le tourisme augmentent, favorisant une circulation plus grande des personnes, des idées et des cultures à travers les frontières. Les réseaux et groupes formels et informels mettant en relation des gouvernements, des entreprises, des fournisseurs, des clients, des organisations non-gouvernementales, les sociétés civiles, les organisations communautaires et les établissements d'enseignement et les institutions culturelles et religieuses contribuent à la cohésion sociale et au développement de communautés intégrées comme l'Union européenne ou l'ASEAN.

f) Connectivité interentreprises

- 25. Dans le monde entier les entreprises sont de plus en plus interconnectées par des chaînes de valeur mondiales et régionales complexes. Celles-ci permettent aux fournisseurs locaux, qui sont souvent des petites et moyennes entreprises, d'avoir accès aux investissements étrangers directs. La dynamique et la progression de ces processus d'intégration au niveau des entreprises ont des incidences sur les politiques de renforcement de l'intégration économique régionale. Au fond, on peut dire que les entreprises sont les principaux moteurs de cette intégration. Il est donc important de comprendre ces processus et d'établir une concertation entre les entreprises et les pouvoirs publics pour faire en sorte que ces derniers adoptent des politiques appropriées pour que ces processus favorisent le développement inclusif et durable.
- 26. On peut dire que l'intégration régionale est un processus progressif. Une fois qu'une vision d'ensemble a été adoptée, l'approfondissement de

l'intégration économique et le développement des institutions dans les différents domaines s'effectue par étapes.

27. L'étude passerait en revue les potentialités de l'intégration dans chaque domaine, énumérerait les obstacles à surmonter et les défis à relever et formulerait un programme de renforcement de l'intégration. Elle proposerait également une feuille de route pour renforcer l'intégration économique dans la région de la CESAP.

Annexe

Liste des thèmes retenus pour les précédentes sessions de la Commission (de la quarantième à la soixante-septième)

Session	Année	Thème
40	1984	La technique au service du développement
41	1985	La technique au service du développement
42	1986	Mise en valeur des ressources humaines
43	1987	Mise en valeur des ressources humaines
44	1988	Mise en valeur des ressources humaines
45	1989	Restructuration des pays en développement de la CESAP dans les années 90
46	1990	Restructuration des pays en développement de la CESAP dans les années 90
47	1991	La restructuration industrielle en Asie et dans le Pacifique, dans l'optique en particulier du renforcement de la coopération régionale
48	1992	La coopération économique régionale dans la région de la CESAP: perspectives, priorités et grandes options
49	1993	Expansion des investissements et du commerce intrarégional pour renforcer la coopération et le développement économiques régionaux
50	1994	Le développement infrastructurel, clé de la croissance économique et de la coopération économique régionale
51	1995	Renforcement de la coopération régionale pour la mise en valeur des ressources humaines, eu égard en particulier aux incidences sociales d'une croissance économique durable en Asie et dans le Pacifique
52	1996	Dépaupérisation et développement durable en Asie et dans le Pacifique
53	1997	L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle: atouts et enjeux pour la CESAP
54	1998	L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle: perspectives de développement social
55	1999	L'Asie et le Pacifique au XXI ^e siècle: technologie informationnelle, mondialisation, sécurité économique et développement
56	2000	Le développement par la mondialisation et le partenariat au XXI ^e siècle: perspective Asie-Pacifique d'intégration des pays en développement et des économies en transition au système commercial international sur une base juste et équitable

Session	Année	Thème
57	2001	Pour un développement équilibré des zones urbaines et rurales et des régions dans les pays de l'Asie et du Pacifique
58	2002	Développement social durable en période de mondialisation rapide: enjeux, possibilités et grandes options
59	2003	Intégrer les préoccupations économiques et sociales, spécialement le VIH/sida, dans les activités visant à répondre aux besoins de la région
60	2004	Face aux défis d'une époque de mondialisation rapide, renforcer la coopération régionale pour le développement
61	2005	Mise en œuvre du Consensus de Monterrey dans la région de l'Asie et du Pacifique: œuvrer pour la cohérence et la cohésion
62	2006	Renforcer la coopération régionale en matière de développement des infrastructures, notamment pour la gestion des catastrophes
63	2007	Développement des systèmes de santé dans le contexte du renforcement de la croissance économique en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique
64	2008	Sécurité énergétique et développement durable en Asie et dans le Pacifique
65	2009	Vers une agriculture durable et la sécurité alimentaire dans la région Asie-Pacifique
66	2010	Relever les défis liés à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement : Promouvoir un système financier stable et porteur; et Croissance verte : technologies et financement pour une croissance économique écologiquement viable
67	2011	Au-delà des crises : les perspectives à long terme pour la protection sociale et le développement en Asie et dans le Pacifique

11